

MOTION de l'ASSEMBLEE GENERALE

Des personnels parisiens

L'Assemblée Générale des personnels réunie à Paris le 7 avril 2005 constate :

- le refus de la Direction de négocier sur les termes du préavis
- L'annulation arbitraire du Conseil d'Administration par la Direction afin d'empêcher les représentants des salariés d'interpeller les membres du gouvernement.
- La multiplication des entraves au droit de grève par la Direction
- Que la Direction a préféré sacrifier les productions de l'orchestre philharmonique au Châtelet plutôt que négocier

Huit années d'alerte sociale ont conduit au dépôt de ce préavis de grève afin d'obtenir 310 points (269,40 euros) pour tous les salariés (hormis les journalistes) qui n'ont pas une indemnité de fonction à cette hauteur.

L'Assemblée Générale et les organisations syndicales CGT, CFDT, CFTC, SNFORT, SUD sont prêtes à tout moment à négocier sur ce préavis.

L'Assemblée Générale et les organisations syndicales CGT, CFDT, CFTC, SNFORT, SUD refusent de se laisser entraîner dans un nouveau système salarial susceptible de casser la convention collective de l'audiovisuel public.

Les organisations syndicales exigent la tenue d'une négociation salariale annuelle dès l'issue de la grève. Cette négociation doit permettre aujourd'hui dans le cadre de la convention collective une mesure salariale générale.

Elles exigent que la Direction se situe dans le cadre du préavis de grève et non pas dans le cadre d'une autre négociation.

Il est inadmissible que la seule réponse d'une direction à un conflit soit le mépris, l'arrogance, le mensonge, l'abus de pouvoir et la violence exercée à l'encontre du droit de grève.

L'Assemblée Générale des personnels et les organisations syndicales CGT, CFDT, CFTC, SNFORT, SUD, devant l'incompétence manifestée jusqu'à présent par la Direction dans la gestion de ce conflit, exigent de repartir sur des bases acceptables, avec des interlocuteurs dignes de ce nom.

Oui à la négociation sur la base des 310 points
Non au NIS

Paris, le 7 avril 2005